

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE CANICULE

Les personnes pouvant être inscrites sur le registre nominatif sont :

Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile

Les personnes de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile

Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévues au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles, résidant à leur domicile

Les personnes adultes handicapées bénéficiant d'une pension d'invalidité du régime de base SS ou pension militaire ou victime de guerre, résidant à leur domicile

Éléments relatifs à la personne qui fait la demande

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Qualité de la tierce personne ayant fait la demande	

Éléments relatifs à l'identité et à la situation de la personne inscrite sur le registre

Nom	
Prénom	
Date de Naissance	
Adresse	
Téléphone	
Inscrite en qualité de	

Structure intervenante

Nom	
Adresse	
Téléphone	

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom	
Adresse	
Téléphone	

Coordonnées du Médecin Traitant

Nom	
Adresse	
Téléphone	

Date